

<http://enseignants.se-unsa.org/Detachement-pour-etre-enseignant-ou-personnel-d-education-en-2018-c-est-parti>



Enseignants de l'Unsa

Détachement pour être enseignant, personnel d'éducation ou PsyEN en 2018 : c'est parti !

- Ma mobilité professionnelle -
Date de mise en ligne : lundi 11 décembre 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La note de service pour les demandes de détachement dans les corps des enseignants des premier et second degrés, ainsi que des personnels d'éducation et PsyEN est parue au B.O. ([consultable ici](#)).

j'y ai droit !

Cette possibilité de mobilité professionnelle est ouverte à **tous les fonctionnaires de catégorie A, y compris les enseignants qui souhaiteraient changer de corps (1er-2nd degré)**.

La note de service précise notamment le niveau de diplôme exigé pour chaque corps d'accueil et contient également le dossier de candidature, ainsi que les démarches et modalités pour déposer une demande.

Concernant le calendrier, il faut faire votre demande avant fin février : renseignez-vous bien, la date dépend de votre académie ou département !

Les administrations locales doivent faire remonter les dossiers au ministère **avant le 30 mars**.

Les dossiers remontés au ministère feront l'objet d'un examen en CAPN du corps demandé à laquelle nos élus nationaux participent fin mai- début juin 2018.

Vous souhaitez faire une demande de détachement cette année ? Vous avez besoin de renseignements ? N'hésitez pas à contacter votre le SE-Unsa de votre [département](#) ou [académie](#)

Ça y est c'est décidé, vous faites cette demande de détachement ?

[N'oubliez pas de remplir notre fiche de suivi en ligne](#)

Pour le SE-Unsa, le détachement doit être une réelle possibilité d'évolution dans la carrière. Nous encourageons la mobilité professionnelle, et vous soutiendrons dans votre demande.